

Suivi de carrière des enseignants-chercheurs — Session 2022

Le suivi de carrière des enseignants-chercheurs est réalisé par le Conseil national des universités (CNU). Il se fonde sur un rapport d'activité établi par l'enseignant-chercheur. Les établissements peuvent prendre en considération ce suivi de carrière en matière d'accompagnement professionnel. Le dispositif du suivi de carrière a été généralisé en 2018 à tous les établissements chaque année, mais pour les enseignants-chercheurs appartenant à des sections du CNU sélectionnées préalablement pour chaque établissement.

Pour la session 2022 du suivi de carrière, 994 universitaires « prioritaires » ont déposé un dossier sur les 5 119 recensés, soit un taux de participation de 19 %. En outre, 215 universitaires non concernés par le suivi de carrière de 2022, dits « non prioritaires », ont déposé un dossier. Au total, 1 209 enseignants-chercheurs ont donc participé au dispositif. Un tiers des dossiers n'ont cependant pas été examinés par le CNU et 55 % ont fait l'objet d'un avis du CNU à destination de l'établissement. 40 % d'entre eux suggèrent aux établissements la mise en œuvre d'actions. Ces avis ont pour objectif d'aider les universitaires à améliorer le déroulement de leur carrière ou à pallier leurs difficultés professionnelles.

Jérôme Tourbeaux
DGRH A1-1

Après 4 années d'expérimentation (2013-2016) et après avoir été étendu en 2017 à tous les universitaires affectés dans les établissements de la vague C, la CPU (Conférence des présidents d'université, désormais France Universités), la CP-CNU (Commission permanente du Conseil national des universités) et la DGRH du MESR (Direction générale des ressources humaines du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) se sont accordées pour **généraliser le suivi de carrière à partir de la campagne de 2018 à tous les établissements. Chaque année, pour un établissement donné, les enseignants relevant de quelques sections du CNU sont préalablement sélectionnés.**

Au terme de cinq années, l'ensemble des sections de tous les établissements aura été couvert par le dispositif. L'objectif est de faciliter la mise en place d'une procédure d'accompagnement des enseignants-chercheurs. Pour ce faire, les établissements proposent aux agents en difficulté de rencontrer les personnels susceptibles de les aider.

Pour la session 2022, le dispositif concerne les enseignants-chercheurs dits « universitaires » :
- nommés depuis plus de 5 ans dans le corps (c'est-à-dire ceux nommés avant le 1^{er} janvier 2017) ;
- qui partiront à la retraite dans plus de

quatre ans (soit les agents âgés de moins de 62 ans en 2022) ;
- qui n'ont pas bénéficié d'un avancement de grade au cours des 5 dernières années (lors des sessions 2017-2021).

Les enseignants-chercheurs concernés par le dispositif sont dits « **prioritaires** ». Les enseignants-chercheurs qui ne sont pas concernés par la campagne de suivi — c'est-à-dire les « **non prioritaires** » — peuvent également déposer un dossier s'ils le souhaitent.

Une fois que les enseignants-chercheurs ont déposé dans l'application ALYA du portail GALAXIE leur dossier qui retrace l'ensemble de leurs activités, le CNU a pour mission d'émettre un **avis pour l'établissement** (également visible par l'enseignant-chercheur) et un **avis seulement visible par l'enseignant-chercheur**. L'avis pour l'établissement peut suggérer de mettre en œuvre **des mesures d'accompagnement professionnel** adaptées à chaque enseignant-chercheur.

Une faible participation

Pour la session 2022 du suivi de carrière, 994 universitaires dits « prioritaires » ont déposé un dossier sur les 5 119 recensés, soit un taux de participation de 19 %. Depuis 2020, le taux de participation oscille entre 18 % et 21 %, après une diminu-



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des ressources humaines (DGRH) :

72, rue Regnault
75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Boris Melmoux-Eude

Rédacteur en chef :

Jérôme Tourbeaux

ISSN 2826-2999

e-ISSN 2740-8787

tion constante entre 2017 et 2020 (figure 1).

L'appartenance disciplinaire des universitaires « prioritaires » explique en partie la participation ou non au suivi de carrière.

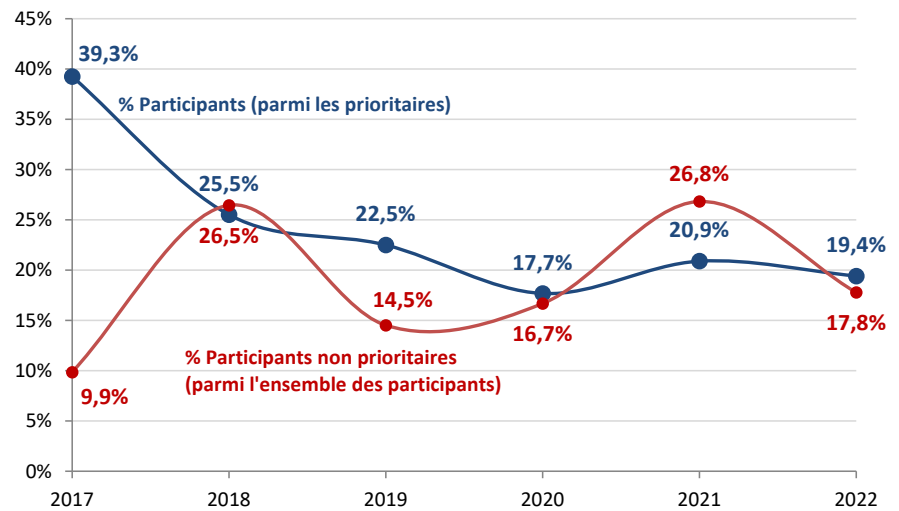
Quasiment toutes les sections du CNU des grandes disciplines du Droit-Économie-Gestion et des Lettres-Sciences humaines, majoritairement défavorables au suivi de carrière, n'ont pas rendu d'avis (à l'exception des sections 16, 21 et 74) contrairement à celles des Sciences-Techniques qui, elles, sont majoritairement favorables au dispositif. Seules les sections 25, 26, 64 et 69 y sont en effet défavorables, même si ces deux dernières ont toutefois rendu quelques avis. Par ailleurs, les sections 29, 60 et 62 ont envoyé leurs avis uniquement aux enseignants-chercheurs concernés, ne permettant pas ainsi aux établissements de prendre connaissance de leurs éventuelles difficultés.

En parallèle, la participation dans les grandes disciplines du Droit-Économie-Gestion et des Lettres-Sciences humaines (respectivement de 16 % et de 13 %) est nettement inférieure à celle observée en Sciences-Techniques (24 %). Le positionnement des sections du CNU vis-à-vis du suivi de carrière a donc certainement un impact sur la participation des enseignants-chercheurs (figure 2).

Par conséquent, les établissements composés structurellement d'un nombre relativement important d'enseignants-chercheurs « prioritaires » au suivi de carrière qui relèvent des Sciences-Techniques ont, en moyenne, une proportion de participants au dispositif supérieure à celle des établissements où sont affectés des universitaires relevant majoritairement des Lettres-Sciences humaines ou du Droit-Économie-Gestion. Par exemple, le taux de participation des écoles d'ingénieur (28 %) est nettement supérieur à ceux des établissements spécialisés dans le tertiaire (12 % dans les universités de Droit-Économie ; 3 % dans celles de Lettres-Sciences humaines ; 0 % dans les IEP) (figure 3).

Il y a en outre une variabilité des taux

① Proportion de participants au suivi de carrière depuis 2017



Source : MESR DGRH A

de participation au suivi de carrière d'un établissement à l'autre au sein d'une même typologie, traduisant ainsi un « effet établissement ».

Le niveau de participation des universitaires au suivi de carrière peut également s'expliquer par le comportement des établissements. Depuis la mise en œuvre du dispositif, chaque année, moins d'une dizaine d'établissements indiquent sur l'application ALYA des mesures d'accompagnement à la suite des avis rendus par les sections du CNU qui participent au suivi de carrière. Or, l'absence de réponse des établissements peut décourager certains universitaires de déposer un dossier.

18 % des participants au suivi de carrière ne sont pas « prioritaires »

Outre la participation de 994 universitaires « prioritaires » au suivi de carrière, 215 universitaires « non prioritaires » ont déposé un dossier. La moitié d'entre eux relèvent de sections du CNU défavorables au suivi de carrière, ce qui témoigne d'un intérêt des enseignants-chercheurs pour ce dispositif. Au total, 1 209 enseignants-chercheurs ont donc participé au dispositif, dont 18 % de « non prioritaires ».

Il pourrait s'agir d'enseignants-chercheurs qui souhaitent disposer d'un accompagnement afin de parfaire certains volets de leurs activités, notamment en vue d'une demande d'avancement ou du dépôt d'une candidature à

la prime individuelle du RIPEC, dite « C3 » (qui remplace désormais la PEDR). Il pourrait également s'agir d'agents en difficulté professionnelle à la recherche d'une aide de leur section CNU et/ou de leur établissement.

55 % des dossiers déposés ont reçu des avis du CNU à destination des établissements

Parmi les 57 sections du CNU comportant des participants, « prioritaires » ou non, 24 ont délivré des avis à destination des établissements pour la plupart des dossiers qui leur ont été transmis.

Au total, 55 % des dossiers ont reçu un avis destiné à l'établissement (également visible par le participant), soit 665 dossiers sur les 1 209 déposés.

Par ailleurs, 13 % des dossiers ont reçu des avis qui n'ont été envoyés qu'aux enseignants-chercheurs concernés. **Un tiers des dossiers n'ont donc pas été examinés par le CNU.**

- Parmi les dossiers que nous avons pu consulter (580 ont été renseignés sur l'application ALYA), 60 % ne suggèrent aucune action à mettre en œuvre. Ils indiquent fréquemment que l'enseignant-chercheur remplit correctement ses missions. Ils peuvent aussi adresser des encouragements, voire louer la qualité d'un dossier.

- Selon notre analyse, un quart des avis consultables, outre qu'ils indiquent que l'enseignant-chercheur remplit correctement ses missions, suggèrent en plus

② Universitaires participant au suivi de carrière en 2022 selon la section du CNU

Section CNU	Prioritaires	Participants prioritaires	% Participants (parmi les prioritaires)	Participants non prioritaires	% Non prioritaires (parmi l'ensemble des participants)	Nombre total de participants (prioritaires et non prioritaires)	Dossiers ayant reçu un avis pour l'établissement (visible par le candidat)	% Dossiers ayant reçu un avis (parmi le total des participants)
1 - Droit privé et sciences criminelles	200	7	4%	1	13%	8	0	0%
2 - Droit public	156	30	19%	5	14%	35	0	0%
3 - Histoire du droit et des institutions	33	6	18%	2	25%	8	0	0%
4 - Science politique	32	1	3%	1	50%	2	0	0%
5 - Sciences économiques	187	40	21%	6	13%	46	0	0%
6 - Sciences de gestion	197	42	21%	14	25%	56	0	0%
7 - Sciences du langage	116	20	17%	1	5%	21	0	0%
8 - Langue et littérature anciennes	30	1	3%	0	0%	1	0	0%
9 - Langue et littérature françaises	65	11	17%	7	39%	18	0	0%
10 - Littératures comparées	20	2	10%	2	50%	4	0	0%
11 - Lang. et litt. anglaises et anglo-sax.	184	16	9%	12	43%	28	0	0%
12 - Lang. et litt. germaniques et scand.	37	3	8%	1	25%	4	0	0%
13 - Langues et littératures slaves	11	0	0%	0	-	0	-	-
14 - Langues et littératures romanes	135	13	10%	2	13%	15	0	0%
15 - Langues et littératures (autres)	45	16	36%	2	11%	18	0	0%
16 - Psychologie	113	9	8%	4	31%	13	11	85%
17 - Philosophie	28	6	21%	2	25%	8	0	0%
18 - Arts (plastiques, musique...)	52	5	10%	7	58%	12	0	0%
19 - Sociologie, démographie	68	6	9%	5	45%	11	0	0%
20 - Anthropologie, ethnologie...	14	5	36%	0	0%	5	0	0%
21 - Histoire et civ. (mondes anciens)	41	6	15%	3	33%	9	9	100%
22 - Histoire et civ. (mondes modernes)	72	7	10%	3	30%	10	0	0%
23 - Géographie physique, humaine...	98	20	20%	1	5%	21	0	0%
24 - Aménagement de l'espace, urba.	39	6	15%	1	14%	7	0	0%
25 - Mathématiques	102	15	15%	4	21%	19	0	0%
26 - Mathématiques appliquées	142	14	10%	3	18%	17	0	0%
27 - Informatique	382	70	18%	8	10%	78	78	100%
28 - Milieux denses et matériaux	188	57	30%	6	10%	63	63	100%
29 - Constituants élémentaires	35	13	37%	2	13%	15	0	0%
30 - Milieux dilués et optique	58	12	21%	4	25%	16	16	100%
31 - Chimie théorique, physique	137	36	26%	5	12%	41	41	100%
32 - Chimie organique, inorganique	133	46	35%	4	8%	50	50	100%
33 - Chimie des matériaux	109	37	34%	7	16%	44	42	95%
34 - Astronomie, astrophysique	14	2	14%	4	67%	6	6	100%
35 - Structure et évolution de la Terre	47	14	30%	3	18%	17	17	100%
36 - Terre solide	32	9	28%	1	10%	10	10	100%
37 - Météorologie, océanographie	25	4	16%	0	0%	4	2	50%
60 - Mécanique, génie civil	194	32	16%	7	18%	39	0	0%
61 - Génie informatique, signal	279	72	26%	16	18%	88	88	100%
62 - Énergétique, génie des procédés	103	26	25%	9	26%	35	0	0%
63 - Électronique, optronique	293	82	28%	9	10%	91	91	100%
64 - Biochimie et biologie moléculaire	109	29	27%	5	15%	34	1	3%
65 - Biologie cellulaire	143	34	24%	2	6%	36	36	100%
66 - Physiologie	93	37	40%	6	14%	43	43	100%
67 - Biologie des populations, écologie	40	5	13%	2	29%	7	7	100%
68 - Biologie des organismes	43	10	23%	3	23%	13	13	100%
69 - Neurosciences	49	12	24%	8	40%	20	4	20%
70 - Sciences de l'éducation	52	4	8%	2	33%	6	0	0%
71 - Sciences de l'info. et de la com.	107	8	7%	1	11%	9	0	0%
72 - Épistémologie, hist. des sciences	14	4	29%	1	20%	5	0	0%
73 - Cultures et langues régionales	6	2	33%	0	0%	2	0	0%
74 - STAPS	99	13	13%	2	13%	15	15	100%
76 - Théologie catholique	5	1	20%	2	67%	3	0	0%
85 - Sciences physico-chimiques	40	8	20%	2	20%	10	10	100%
86 - Sciences du médicament	32	4	13%	3	43%	7	7	100%
87 - Sciences biologiques	41	4	10%	1	20%	5	5	100%
91 - Sciences de la rééducation	0	-	-	1	-	1	0	0%
TOTAL	5 119	994	19,4%	215	17,8%	1 209	665	55%

Code couleur : grande discipline du Droit-Économie-Gestion, des Lettres-Sciences humaines, des Sciences-Techniques et de la Pharmacie et autres santé.

Source : MESR DGRH A

③ Universitaires participant au suivi de carrière en 2022 selon le type d'établissement

Typologie d'établissement	Prioritaires	Participants prioritaires	% Participants (parmi les prioritaires)	Participants non prioritaires	% Non prioritaires (parmi l'ensemble des participants)	Nombre total de participants (prioritaires et non prioritaires)	Dossiers ayant reçu un avis pour l'établissement (visible par le candidat)	% Dossiers ayant reçu un avis (parmi le total des participants)
Univ. Pluridisciplinaires & Santé	2 902	645	22%	143	18%	788	426	54%
Univ. Pluridisciplinaires hors Santé	668	150	22%	31	17%	181	99	55%
Univ. Scientifiques	459	53	12%	11	17%	64	57	89%
Univ. Tertiaires Droit-Economie	203	25	12%	5	17%	30	0	0%
Univ. Tertiaires Lettres-Sc.-Humaines	472	15	3%	6	29%	21	3	14%
Ecoles d'Ingénieur	326	91	28%	15	14%	106	71	67%
Instituts d'Etudes Politiques (IEP)	28	0	0%	0	-	0	-	-
Autres établissements	61	15	25%	4	21%	19	9	47%
TOTAL	5 119	994	19,4%	215	17,8%	1 209	665	55%

Source : MESR DGRH A

la mise en œuvre **d'actions en vue d'améliorer sa carrière.**

Un quart de ces avis demandent de soutenir les enseignants-chercheurs pour la préparation de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), notamment en accordant des CRCT. Un cinquième des avis invitent les universitaires à candidater à des promotions (en particulier d'avancement de grade) ou à la C3 du RIPEC. 15 % des avis conseillent de ne pas entraver les carrières des enseignants-chercheurs avec des charges

d'enseignement ou des tâches administratives trop lourdes. Un avis sur dix recommande de s'investir davantage en recherche et de publier plus. Les avis restants demandent de permettre aux universitaires concernés d'accéder à des responsabilités collectives, notamment en facilitant l'encadrement de doctorants, ou d'aménager leur temps de travail lorsqu'ils exercent leur activité sur plusieurs sites.

• 15 % des avis consultables suggèrent la mise en œuvre **d'actions en vue de**

remédier à des difficultés de carrière.

Ils proposent principalement de renforcer l'effectif des personnels enseignants et administratifs afin de soulager les enseignants-chercheurs, de veiller à ne pas les surcharger d'heures complémentaires pour ne pas nuire à leurs activités de recherche, de les aider à s'investir dans une activité de recherche ou à prendre des responsabilités collectives ou encore, de faciliter leur intégration dans une unité de recherche. ■

Sources/Définitions/Méthodologie

- Le suivi de carrière a été mis en place par le décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 *modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences*. Il remplace l'évaluation quadriennale introduite par le décret n° 2009-460 du 23 avril 2009 *modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984*. Il est réalisé par le Conseil national des universités (CNU).
- Les enseignants-chercheurs concernés par le suivi de carrière sont les « universitaires » dont le statut est régi par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984.

En savoir plus

Adedokun F. et Tourbeaux J. (2022), « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – Année 2021 », MESR, *Note de la DGRH*, n° 9.

Pépin C. (2022), « L'avancement de grade des enseignants-chercheurs – Bilan de la campagne 2021 », MESR, *Note de la DGRH*, n° 3.

Tourbeaux J. (2022), « Prime d'encadrement doctoral et de recherche – Session 2021 », MESR, *Note de la DGRH*, n° 2.

Tourbeaux J. (2021), « Les mesures d'accompagnement mises en œuvre par les établissements dans le cadre des campagnes de suivi de carrière des enseignants-chercheurs 2017-2019 », MESRI, *Documents de travail de la DGRH*, mars 2021.

Thomas J., Tourbeaux J. et Vaslin Y. (2021), Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes enseignants-chercheurs universitaires, MESRI, *Note de la DGRH*, n° 10.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>